

LE MESSENGER DE TAITI

Journal Officiel des Etablissements français de l'Océanie.

MATIN 40. — N° 47.

TE VEA NO TAITI.

TAPATI 24 NO. NOVEMBRE.

On s'abonne à l'imprimerie.
Un an 18 fr. — Six mois 10 fr. — Trois mois 6 fr.
Payables d'avance.

Dimanche 24 NOVEMBRE 1861.

Abonnements 1 fr. la ligne.
Annonces répétées moitié prix.
Au comptant.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE. — Remise au 17 décembre de l'ouverture de la session législative. — Arrêté fixant les délais dans lesquels doivent être exécutés les règlements qui sont publiés. — Arrêté réglant le service des interprètes et constituant un bureau de rédaction. — Arrêté accordant un délai pour la régularisation de la vente des terres, sous paiement du droit simple d'enregistrement. — Arrêté qui rend exécutoire le rôle des patentes et de la prestation des routes, pour les mois de septembre et d'octobre. — Arrêté réglant le compte définitif des recettes et des dépenses locales de l'Exercice 1860. — Rôle des recettes locales affectées pendant les trois premiers trimestres de 1861. — Décision par laquelle une prime est décernée à M. Bonardin pour ses cultures. **PARTIE NON OFFICIELLE.** — Service de la poste. — Faits divers. — Variétés : Notice sur l'agriculture des Philippines (3^e article). — Mouvements du port. — Avis administratifs (adjudications). — Avis divers. — Mercures. — Tableau d'atelage.

PARTIE OFFICIELLE.

Pomare IV, reine des Iles de la Société et dépendances, et le Commissaire Impérial aux Iles de la Société.

Omnossons :

La session de l'Assemblée législative des Etats du Protectorat, convoquée pour le 3 décembre prochain, est remise au 17 du même mois.

Papeete, le 24 novembre 1861.

POMARE.

Le Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux Iles de la Société.

E. G. de la RICHERIE.

Le Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux Iles de la Société, fait connaître aux indigènes propriétaires des terres dans les districts de Pare, Arue, Mahina, Paes, Punaauia et Paes, que si quelques-uns d'entre eux désirent vendre des terres qui leur seraient inutiles, ils peuvent s'adresser au Conseil de leurs districts, et que si le Conseil du district n'y met pas d'opposition, le Commissaire Impérial achètera les terres qui lui seront proposées.

Les terres qui environnent la chaudière ne seront pas achetées dans un rayon de mille mètres de la case du chef.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie,

Commissaire Impérial aux Iles de la Société, Attendu qu'aucune disposition ne régle, dans nos Etablissements et notre Protectorat, les délais dans lesquels doivent être exécutés les lois, décrets et arrêtés qui les concernent ;

Vu l'article 3 du décret Impérial du 15 janvier 1853, ainsi conçu :

« Les lois, décrets et arrêtés promulgués dans les Colonies, seront, extérieures : 1^o au chef-lieu, le jour de leur publication dans le Journal officiel ; 2^o pour les autres localités, dans les délais qui seront déterminés, proportionnellement aux distances, par des arrêtés des Gouverneurs. »

« Dans les Etablissements coloniaux où il n'existe pas d'imprimerie ni de journaux, la promulgation sera soumise au mode déterminé par les Gouverneurs ou Commandants desdits Etablissements. »

Vu l'ordonnance du 28 avril 1843 et le décret du 14 janvier 1860 ;

Sur la proposition de l'Ordonnateur f. f. de Chef du Service judiciaire,

Le Conseil d'Administration entend,

AVOYER ARRÊTÉ ET ARRÊTÉS :

Art. 4^r. Les lois et décrets promulgués dans les Etablissements français de l'Océanie et le Protectorat des Iles de la Société, ainsi que les arrêtés et règlements locaux, seront exécutés :

Dans la ville de Papeete, le jour de leur publication au *Messenger* de Taiti ;

Dans le district de Pare, au dehors du chef-lieu, un jour après la publication ;

Dans les districts d'Arue, Mahina, Paes, Punaauia et Paes, trois jours après ;

Dans les autres districts des Iles Taiti et Moorea, huit jours après ;

Dans les autres Iles soumises à la Souveraineté ou au Protectorat de la France, à partir du jour où la publication en sera faite à son de caisse par les autorités locales.

Ces délais ne comprennent ni le jour de la publication ni le jour de l'expédition.

Art. 2. L'Ordonnateur f. f. de Chef du Service judiciaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré partout où besoin sera, et inséré dans les deux langues au *Messenger* et au Bulletin Officiel des Etablissements.

Papeete, le 16 novembre 1861.

E. G. de la RICHERIE.

Par le Commissaire Impérial.
L'Ordonnateur f. f. de Chef du Service judiciaire,
THÉLARD.

Pomare IV, te Arii vahine o te mau fenua Taiti, e te au mai, e te Tomana te Avahua o te Emepera i te mau fenua Taiti.

Te faaue nei :

O te haapetuu raa i te Apoo raa. Iriti raa Ture no te mau fenua i te Haa Tamaru, o te poro hia no te mahana 3 au Titiema i mau se, te vaiti hia nei i te aia no i te 17 e taua vae raa.

Papeete, le 24 novembre 1861.

POMARE.

Te Tomana o te mau fenua farani i Oceania, te Avahua o te Emepera i te mau fenua Taiti.

E. G. de la RICHERIE.

Te faaite aia nei te Tomana o te mau fenua farani i Oceania te Avahua o te Emepera i te mau fenua Taiti i te mau faata tahiti fenua i roto i te mau mataina raa : Pare, Arue, Mahina, Paes, Punaauia et Paes, e mai te mea, na hihia te bopae au i te apoo i te fenua vai nei, te riro e me faaia ore na raa, e aia i raa i faaite au i te apoo raa o te raa mau mataina, e mai te mea, aore te apoo raa o te mataina i paai mai, e hoo i te Avahua o te Emepera i te mau fenua i faaite hia mai nei.

E ore te mau fenua i haati mai i te fare farani hae e hoo hia, te o mai i roto i te Metera hae faaia i te fare e te Tavana.

O vai, te Tomana no te mau fenua farani i Oceania, Te Avahua o te Emepera i te mau fenua Taiti.

No te mau raa e aia nei i te Ture i roto i te mau mataina nei haa Tamaru o te faaia i te faaie e aia te haana na raa i te mau Ture e te mau faaie raa e aia i raa :

I te hio raa i te raa 3 no te faaie raa mau Emepera no te 15 no Tenua 1853, lei na 6 :

« Te mau Ture, e te mau faaie raa i faaie hia i roto i te raa mau fenua aia raa raa, e haama hia i roto i te raa raa, lei na hia : 1^o i roto i te raa raa, lei na hia : 2^o i roto i te raa raa, lei na hia : 3^o i roto i te raa raa, lei na hia : 4^o i roto i te raa raa, lei na hia : 5^o i roto i te raa raa, lei na hia : 6^o i roto i te raa raa, lei na hia : 7^o i roto i te raa raa, lei na hia : 8^o i roto i te raa raa, lei na hia : 9^o i roto i te raa raa, lei na hia : 10^o i roto i te raa raa, lei na hia : 11^o i roto i te raa raa, lei na hia : 12^o i roto i te raa raa, lei na hia : 13^o i roto i te raa raa, lei na hia : 14^o i roto i te raa raa, lei na hia : 15^o i roto i te raa raa, lei na hia : 16^o i roto i te raa raa, lei na hia : 17^o i roto i te raa raa, lei na hia : 18^o i roto i te raa raa, lei na hia : 19^o i roto i te raa raa, lei na hia : 20^o i roto i te raa raa, lei na hia : 21^o i roto i te raa raa, lei na hia : 22^o i roto i te raa raa, lei na hia : 23^o i roto i te raa raa, lei na hia : 24^o i roto i te raa raa, lei na hia : 25^o i roto i te raa raa, lei na hia : 26^o i roto i te raa raa, lei na hia : 27^o i roto i te raa raa, lei na hia : 28^o i roto i te raa raa, lei na hia : 29^o i roto i te raa raa, lei na hia : 30^o i roto i te raa raa, lei na hia : 31^o i roto i te raa raa, lei na hia : 32^o i roto i te raa raa, lei na hia : 33^o i roto i te raa raa, lei na hia : 34^o i roto i te raa raa, lei na hia : 35^o i roto i te raa raa, lei na hia : 36^o i roto i te raa raa, lei na hia : 37^o i roto i te raa raa, lei na hia : 38^o i roto i te raa raa, lei na hia : 39^o i roto i te raa raa, lei na hia : 40^o i roto i te raa raa, lei na hia : 41^o i roto i te raa raa, lei na hia : 42^o i roto i te raa raa, lei na hia : 43^o i roto i te raa raa, lei na hia : 44^o i roto i te raa raa, lei na hia : 45^o i roto i te raa raa, lei na hia : 46^o i roto i te raa raa, lei na hia : 47^o i roto i te raa raa, lei na hia : 48^o i roto i te raa raa, lei na hia : 49^o i roto i te raa raa, lei na hia : 50^o i roto i te raa raa, lei na hia : 51^o i roto i te raa raa, lei na hia : 52^o i roto i te raa raa, lei na hia : 53^o i roto i te raa raa, lei na hia : 54^o i roto i te raa raa, lei na hia : 55^o i roto i te raa raa, lei na hia : 56^o i roto i te raa raa, lei na hia : 57^o i roto i te raa raa, lei na hia : 58^o i roto i te raa raa, lei na hia : 59^o i roto i te raa raa, lei na hia : 60^o i roto i te raa raa, lei na hia : 61^o i roto i te raa raa, lei na hia : 62^o i roto i te raa raa, lei na hia : 63^o i roto i te raa raa, lei na hia : 64^o i roto i te raa raa, lei na hia : 65^o i roto i te raa raa, lei na hia : 66^o i roto i te raa raa, lei na hia : 67^o i roto i te raa raa, lei na hia : 68^o i roto i te raa raa, lei na hia : 69^o i roto i te raa raa, lei na hia : 70^o i roto i te raa raa, lei na hia : 71^o i roto i te raa raa, lei na hia : 72^o i roto i te raa raa, lei na hia : 73^o i roto i te raa raa, lei na hia : 74^o i roto i te raa raa, lei na hia : 75^o i roto i te raa raa, lei na hia : 76^o i roto i te raa raa, lei na hia : 77^o i roto i te raa raa, lei na hia : 78^o i roto i te raa raa, lei na hia : 79^o i roto i te raa raa, lei na hia : 80^o i roto i te raa raa, lei na hia : 81^o i roto i te raa raa, lei na hia : 82^o i roto i te raa raa, lei na hia : 83^o i roto i te raa raa, lei na hia : 84^o i roto i te raa raa, lei na hia : 85^o i roto i te raa raa, lei na hia : 86^o i roto i te raa raa, lei na hia : 87^o i roto i te raa raa, lei na hia : 88^o i roto i te raa raa, lei na hia : 89^o i roto i te raa raa, lei na hia : 90^o i roto i te raa raa, lei na hia : 91^o i roto i te raa raa, lei na hia : 92^o i roto i te raa raa, lei na hia : 93^o i roto i te raa raa, lei na hia : 94^o i roto i te raa raa, lei na hia : 95^o i roto i te raa raa, lei na hia : 96^o i roto i te raa raa, lei na hia : 97^o i roto i te raa raa, lei na hia : 98^o i roto i te raa raa, lei na hia : 99^o i roto i te raa raa, lei na hia : 100^o i roto i te raa raa, lei na hia : 101^o i roto i te raa raa, lei na hia : 102^o i roto i te raa raa, lei na hia : 103^o i roto i te raa raa, lei na hia : 104^o i roto i te raa raa, lei na hia : 105^o i roto i te raa raa, lei na hia : 106^o i roto i te raa raa, lei na hia : 107^o i roto i te raa raa, lei na hia : 108^o i roto i te raa raa, lei na hia : 109^o i roto i te raa raa, lei na hia : 110^o i roto i te raa raa, lei na hia : 111^o i roto i te raa raa, lei na hia : 112^o i roto i te raa raa, lei na hia : 113^o i roto i te raa raa, lei na hia : 114^o i roto i te raa raa, lei na hia : 115^o i roto i te raa raa, lei na hia : 116^o i roto i te raa raa, lei na hia : 117^o i roto i te raa raa, lei na hia : 118^o i roto i te raa raa, lei na hia : 119^o i roto i te raa raa, lei na hia : 120^o i roto i te raa raa, lei na hia : 121^o i roto i te raa raa, lei na hia : 122^o i roto i te raa raa, lei na hia : 123^o i roto i te raa raa, lei na hia : 124^o i roto i te raa raa, lei na hia : 125^o i roto i te raa raa, lei na hia : 126^o i roto i te raa raa, lei na hia : 127^o i roto i te raa raa, lei na hia : 128^o i roto i te raa raa, lei na hia : 129^o i roto i te raa raa, lei na hia : 130^o i roto i te raa raa, lei na hia : 131^o i roto i te raa raa, lei na hia : 132^o i roto i te raa raa, lei na hia : 133^o i roto i te raa raa, lei na hia : 134^o i roto i te raa raa, lei na hia : 135^o i roto i te raa raa, lei na hia : 136^o i roto i te raa raa, lei na hia : 137^o i roto i te raa raa, lei na hia : 138^o i roto i te raa raa, lei na hia : 139^o i roto i te raa raa, lei na hia : 140^o i roto i te raa raa, lei na hia : 141^o i roto i te raa raa, lei na hia : 142^o i roto i te raa raa, lei na hia : 143^o i roto i te raa raa, lei na hia : 144^o i roto i te raa raa, lei na hia : 145^o i roto i te raa raa, lei na hia : 146^o i roto i te raa raa, lei na hia : 147^o i roto i te raa raa, lei na hia : 148^o i roto i te raa raa, lei na hia : 149^o i roto i te raa raa, lei na hia : 150^o i roto i te raa raa, lei na hia : 151^o i roto i te raa raa, lei na hia : 152^o i roto i te raa raa, lei na hia : 153^o i roto i te raa raa, lei na hia : 154^o i roto i te raa raa, lei na hia : 155^o i roto i te raa raa, lei na hia : 156^o i roto i te raa raa, lei na hia : 157^o i roto i te raa raa, lei na hia : 158^o i roto i te raa raa, lei na hia : 159^o i roto i te raa raa, lei na hia : 160^o i roto i te raa raa, lei na hia : 161^o i roto i te raa raa, lei na hia : 162^o i roto i te raa raa, lei na hia : 163^o i roto i te raa raa, lei na hia : 164^o i roto i te raa raa, lei na hia : 165^o i roto i te raa raa, lei na hia : 166^o i roto i te raa raa, lei na hia : 167^o i roto i te raa raa, lei na hia : 168^o i roto i te raa raa, lei na hia : 169^o i roto i te raa raa, lei na hia : 170^o i roto i te raa raa, lei na hia : 171^o i roto i te raa raa, lei na hia : 172^o i roto i te raa raa, lei na hia : 173^o i roto i te raa raa, lei na hia : 174^o i roto i te raa raa, lei na hia : 175^o i roto i te raa raa, lei na hia : 176^o i roto i te raa raa, lei na hia : 177^o i roto i te raa raa, lei na hia : 178^o i roto i te raa raa, lei na hia : 179^o i roto i te raa raa, lei na hia : 180^o i roto i te raa raa, lei na hia : 181^o i roto i te raa raa, lei na hia : 182^o i roto i te raa raa, lei na hia : 183^o i roto i te raa raa, lei na hia : 184^o i roto i te raa raa, lei na hia : 185^o i roto i te raa raa, lei na hia : 186^o i roto i te raa raa, lei na hia : 187^o i roto i te raa raa, lei na hia : 188^o i roto i te raa raa, lei na hia : 189^o i roto i te raa raa, lei na hia : 190^o i roto i te raa raa, lei na hia : 191^o i roto i te raa raa, lei na hia : 192^o i roto i te raa raa, lei na hia : 193^o i roto i te raa raa, lei na hia : 194^o i roto i te raa raa, lei na hia : 195^o i roto i te raa raa, lei na hia : 196^o i roto i te raa raa, lei na hia : 197^o i roto i te raa raa, lei na hia : 198^o i roto i te raa raa, lei na hia : 199^o i roto i te raa raa, lei na hia : 200^o i roto i te raa raa, lei na hia : 201^o i roto i te raa raa, lei na hia : 202^o i roto i te raa raa, lei na hia : 203^o i roto i te raa raa, lei na hia : 204^o i roto i te raa raa, lei na hia : 205^o i roto i te raa raa, lei na hia : 206^o i roto i te raa raa, lei na hia : 207^o i roto i te raa raa, lei na hia : 208^o i roto i te raa raa, lei na hia : 209^o i roto i te raa raa, lei na hia : 210^o i roto i te raa raa, lei na hia : 211^o i roto i te raa raa, lei na hia : 212^o i roto i te raa raa, lei na hia : 213^o i roto i te raa raa, lei na hia : 214^o i roto i te raa raa, lei na hia : 215^o i roto i te raa raa, lei na hia : 216^o i roto i te raa raa, lei na hia : 217^o i roto i te raa raa, lei na hia : 218^o i roto i te raa raa, lei na hia : 219^o i roto i te raa raa, lei na hia : 220^o i roto i te raa raa, lei na hia : 221^o i roto i te raa raa, lei na hia : 222^o i roto i te raa raa, lei na hia : 223^o i roto i te raa raa, lei na hia : 224^o i roto i te raa raa, lei na hia : 225^o i roto i te raa raa, lei na hia : 226^o i roto i te raa raa, lei na hia : 227^o i roto i te raa raa, lei na hia : 228^o i roto i te raa raa, lei na hia : 229^o i roto i te raa raa, lei na hia : 230^o i roto i te raa raa, lei na hia : 231^o i roto i te raa raa, lei na hia : 232^o i roto i te raa raa, lei na hia : 233^o i roto i te raa raa, lei na hia : 234^o i roto i te raa raa, lei na hia : 235^o i roto i te raa raa, lei na hia : 236^o i roto i te raa raa, lei na hia : 237^o i roto i te raa raa, lei na hia : 238^o i roto i te raa raa, lei na hia : 239^o i roto i te raa raa, lei na hia : 240^o i roto i te raa raa, lei na hia : 241^o i roto i te raa raa, lei na hia : 242^o i roto i te raa raa, lei na hia : 243^o i roto i te raa raa, lei na hia : 244^o i roto i te raa raa, lei na hia : 245^o i roto i te raa raa, lei na hia : 246^o i roto i te raa raa, lei na hia : 247^o i roto i te raa raa, lei na hia : 248^o i roto i te raa raa, lei na hia : 249^o i roto i te raa raa, lei na hia : 250^o i roto i te raa raa, lei na hia : 251^o i roto i te raa raa, lei na hia : 252^o i roto i te raa raa, lei na hia : 253^o i roto i te raa raa, lei na hia : 254^o i roto i te raa raa, lei na hia : 255^o i roto i te raa raa, lei na hia : 256^o i roto i te raa raa, lei na hia : 257^o i roto i te raa raa, lei na hia : 258^o i roto i te raa raa, lei na hia : 259^o i roto i te raa raa, lei na hia : 260^o i roto i te raa raa, lei na hia : 261^o i roto i te raa raa, lei na hia : 262^o i roto i te raa raa, lei na hia : 263^o i roto i te raa raa, lei na hia : 264^o i roto i te raa raa, lei na hia : 265^o i roto i te raa raa, lei na hia : 266^o i roto i te raa raa, lei na hia : 267^o i roto i te raa raa, lei na hia : 268^o i roto i te raa raa, lei na hia : 269^o i roto i te raa raa, lei na hia : 270^o i roto i te raa raa, lei na hia : 271^o i roto i te raa raa, lei na hia : 272^o i roto i te raa raa, lei na hia : 273^o i roto i te raa raa, lei na hia : 274^o i roto i te raa raa, lei na hia : 275^o i roto i te raa raa, lei na hia : 276^o i roto i te raa raa, lei na hia : 277^o i roto i te raa raa, lei na hia : 278^o i roto i te raa raa, lei na hia : 279^o i roto i te raa raa, lei na hia : 280^o i roto i te raa raa, lei na hia : 281^o i roto i te raa raa, lei na hia : 282^o i roto i te raa raa, lei na hia : 283^o i roto i te raa raa, lei na hia : 284^o i roto i te raa raa, lei na hia : 285^o i roto i te raa raa, lei na hia : 286^o i roto i te raa raa, lei na hia : 287^o i roto i te raa raa, lei na hia : 288^o i roto i te raa raa, lei na hia : 289^o i roto i te raa raa, lei na hia : 290^o i roto i te raa raa, lei na hia : 291^o i roto i te raa raa, lei na hia : 292^o i roto i te raa raa, lei na hia : 293^o i roto i te raa raa, lei na hia : 294^o i roto i te raa raa, lei na hia : 295^o i roto i te raa raa, lei na hia : 296^o i roto i te raa raa, lei na hia : 297^o i roto i te raa raa, lei na hia : 298^o i roto i te raa raa, lei na hia : 299^o i roto i te raa raa, lei na hia : 300^o i roto i te raa raa, lei na hia : 301^o i roto i te raa raa, lei na hia : 302^o i roto i te raa raa, lei na hia : 303^o i roto i te raa raa, lei na hia : 304^o i roto i te raa raa, lei na hia : 305^o i roto i te raa raa, lei na hia : 306^o i roto i te raa raa, lei na hia : 307^o i roto i te raa raa, lei na hia : 308^o i roto i te raa raa, lei na hia : 309^o i roto i te raa raa, lei na hia : 310^o i roto i te raa raa, lei na hia : 311^o i roto i te raa raa, lei na hia : 312^o i roto i te raa raa, lei na hia : 313^o i roto i te raa raa, lei na hia : 314^o i roto i te raa raa, lei na hia : 315^o i roto i te raa raa, lei na hia : 316^o i roto i te raa raa, lei na hia : 317^o i roto i te raa raa, lei na hia : 318^o i roto i te raa raa, lei na hia : 319^o i roto i te raa raa, lei na hia : 320^o i roto i te raa raa, lei na hia : 321^o i roto i te raa raa, lei na hia : 322^o i roto i te raa raa, lei na hia : 323^o i roto i te raa raa, lei na hia : 324^o i roto i te raa raa, lei na hia : 325^o i roto i te raa raa, lei na hia : 326^o i roto i te raa raa, lei na hia : 327^o i roto i te raa raa, lei na hia : 328^o

du 1^{er} septembre et d'octobre 1861, s'élevant à la somme de sept cent cinquante francs quatre-vingt-six centimes, savoir :

Prévisions.....	653 fr. 50 c.
Reçus.....	63 „ 36
Total	716 „ 86

Art. 2. L'Ordonnateur faisant fonctions de Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au Journal et au Bulletin Officiel de la colonie.

Papetia, le 16 novembre 1861.

Signé : E. G. de la RICHERIE.

Par le Commandant, Commissaire Impérial,

L'Ordonnateur N. P. de Directeur de l'Intérieur.

Signé : THILLAND.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie,

Commissaire Impérial aux Iles de la Société,

Vu l'article 118 du décret du 26 septembre 1855, sur le Service financier des Colonies ;

Sur le rapport de l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,

Le Conseil d'Administration entendu,

ARRÊTÉS :

Art. 1^{er}. Le compte définitif des recettes et des dépenses locales de l'exercice 1860, présenté par l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur, est réglé ainsi qu'il suit :

Les recettes réalisées sont arriérées à la somme de 545,468 fr. 46 c., se décomposant de la manière suivante :

Contributions aux rôles (dans lesquelles se trouve comprise une recette d'ordre de 7,235 fr. 34 c.)..... 41,279 f. 00

Liquidations de droits (dans lesquelles se trouve comprise une recette d'ordre de 324 f. 64 c.)..... 89,246 „ 00

Divers produits et revenus (dans lesquels se trouve comprise la subvention de 350,000 f.)..... 444,973 „ 20

..... 345,468 „ 46

Les dépenses liquidées et payées sont arriérées à la somme de 545,468 f. 46 c., se décomposant comme suit :

Dépenses de personnel, 277,570 „ 36

„ de matériel, 267,898 „ 10

..... 545,468 „ 46

d'où il résulte que les recettes ont été égales aux dépenses.

(voir la suite colonne ci-contre : Art. 2.)

Te mau ani raa 'toa i tee atu i mau 'e i te hapa raa o teineu mau mabana, e noa a ia te mau fafafa i faite hia e teineu faave raa, maoro noa 'tu a te imi raa no te reira parau.

Iraava 4. Te Ordonnatorio te rave i te ohipa faatere hau i te fenua nei, tei faataa hia no te haamua raa o teineu faave raa, o teineu hia i roto i te vea na roto i ma roo e piti, e necei hia - hoi i roto i te buka haaputa raa parau a te Hau.

Papetia, le 16 novembre 1861.

Papahia : E. G. de la RICHERIE.

Ne te Tohama te Auhaha o te Euepera.

E te Ordonnatorio te rave i te ohipa faatere hau i te fenua nei.

Papahia : THILLAND.

Art. 2. L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré partout où besoin sera, et inséré au *Messenger* et au Bulletin Officiel des Etablissements.

Papetia, le 16 novembre 1861.

Signé : E. G. de la RICHERIE.

Par le Commandant, Commissaire Impérial,

L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur.

Signé : THILLAND.

Par décision de M. le Commissaire Impérial, prise en séance du Conseil d'Administration, du 16 courant, une prime de 1,000 fr. a été accordée à M. Bonneau, propriétaire-cultivateur, pour ses cultures dans le district de Faa.

Le Commissaire Impérial avertit les chefs indiens et les conseillers des districts, ainsi que tout autres personnes auxquelles l'avis pourrait être utile, que les interprètes ne peuvent et ne doivent donner aucune solution, aucune interprétation autre que la traduction légale aux documents qu'ils traduisent du taïtien en français ou du français en taïtien.

C'est donc à tort que les indiens sollicitent constamment des réponses et des solutions à des affaires que les fonctions honorables d'interprète, ne permettent ni de juger, ni même d'apprécier.

3.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS ET PROTECTORAT DE L'Océanie.

SERVICE LOCAL.

EXERCICE 1861.

ÉTAT des recettes locales effectuées pendant les trois premiers trimestres de 1861.

NATURE DES RECETTES.	COMPARAISON DES RECETTES COUPLÉES		DIFFÉRENCE EN 1861	
	Pendant les trois 1 ^{ers} trimestres de l'année 1861.	Pendant les trois 1 ^{ers} trimestres de l'année 1860.	en plus.	en moins.
CONTRIBUTIONS AUX RÔLES.				
Prélèvement pour les routes.	6,304 „ 67	6,493 „ 68	1,684 „ 82	
Pascales.	33,339 „ 53	30,359 „ 66	2,979 „ 87	
LIQUIDATIONS DE DROITS.				
Droits de douanes.	66,119 „ 11	68,958 „ 98	8,860 „ 13	
Droits de greffe, frais de justice, amendes de condamnations.	5,885 „ 86	5,493 „ 97	„ „ „	408 „ 11
Produits de la sale de balais et du bois d'habitation.	1,469 „ 99	2,560 „ „	„ „ „	1,030 „ 61
Loyers de terrains appartenant au Service local.	435 „ „	97 „ 43	67 „ 34	„ „ „
Produit de l'external.	„ „ „	340 „ „	„ „ „	340 „ „
Produits de l'imprimerie.	1,128 „ „	1,731 „ 66	„ „ „	603 „ 06
Droits sur la délivrance des passe-ports, les permis et les cartes de résidence.	744 „ „	819 „ „	„ „ „	(*) 75 „ „
Arrestations de simple police et fourrages.	3,768 „ 80	5,097 „ 03	„ „ „	1,328 „ 23
DIVERS PRODUITS ET RECETTES A DIFFÉRENTS TITRES.				
Droits d'enregistrement.	2,785 „ 16	2,828 „ 73	„ „ „	42 „ 56
Caisse indigène (part du Trésor).	4,931 „ 32	3,940 „ 46	3,520 „ 76	„ „ „
Produit du troupeau local.	665 „ 28	3,186 „ 34	„ „ „	5,521 „ 06
Produits divers : ventes et cessions, etc.	42,837 „ 48	(**) 25,780 „ 31	„ „ „	13,514 „ 82
Recettes accidentelles.	4,334 „ 54	„ „ „	4,334 „ 54	„ „ „
Produit de la poste aux Indes.	990 „ 50	„ „ „	990 „ 50	„ „ „
Salvations métropolitaines.	300,000 „ „	300,000 „ „	„ „ „	„ „ „
TOTAUX.	444,180 „ 15	445,686 „ 42	19,854 „ 58	24,560 „ 55
Différence en moins pour les trois premiers trimestres 1861.....			1,706 „ 27	

(*) C'est une différence ou moins à transcrire et à ne pas enregistrer.

(**) Dans cette somme figure celle de 47,493 f. 90, montant d'un prélèvement opéré sur la Caisse de Salva pendant le 3^e trimestre 1860 et dont la répartition fut renvoyée une augmentation de recettes de 45,000 f. 75 c. au profit de l'exercice 1861.

Papetia, le 1^{er} octobre 1861.

L'Ordonnateur faisant fonctions de Directeur de l'Intérieur.

THILLAND.

PARTIE NON OFFICIELLE.

SERVICE DE LA POSTE.

Le trois-mois français de *Barnace*, partira pour Panama, lundi 25 novembre 1861.

Le sac de la correspondance sera fermé le même jour 25 novembre à midi.

Le *Barnace*, emportera une dépêche close qui suivra la voie de Panama.

LISTE DES LETTRES AU BUREAU DE LA POSTE, le 15 NOVEMBRE 1861.

M ^{me} Bernard.	M ^m .
M ^m .	Loc. Jaba.
Berff, Richard.	O'Munor, W.
Choquet, Auguste.	Namus, Vahine.
Chapman, Henry, P.	Nigel, Hara.
Clydes, L. Strawn.	Perroo Bonny, Eugène.
Destouches, Jean.	Schulz, G.
Dunnet, J. W.	Thomas Harris.
Grout, Jean.	Turnbull, W.

(Voir le Supplément.)

LÉTTRES pour les Bateaux Français.

Le Capitaine, Le Laitier du Pin, Le Marquis, Le Capitaine d'Hotpoul, Le Winklow.

LÉTTRE pour les Bateaux Étrangers.

Black-Water, Colombus, Pind-Pind, Gay Brad, Hérivée, Océan-Gifford, George-Washington, Winklow.

RATA ne se sont tous Tabiti.

No Hurana, No Mari tane, No Maku ma, No Papaka, volume, No Papau, tane, No Papea, No Poteva ma, No Biz ma, No Tiano, No Tane, No Te Luavira, No Theiti, tane, No Valaerata, No Veteora ma.

FAITS DIVERS.

SYRIE.

On lit dans une correspondance de Toulon :

« Bien de nouveau en Syrie, si ce n'est cependant que M. l'amiral de Tinsah avait admirablement compris sa position, et s'était mis à la tête des autorités turques, sur un ton qui n'admettait pas la moindre hésitation sur ce qu'il était venu faire et sur ce qu'il exigeait que l'on fit.

« Le général turc, gouverneur de Beyrouth, s'était montré parfaitement dans les rapports avec le commandant de la station navale française, en déclarant sa supériorité de grade, l'amiral a refusé de le recevoir, n'ayant aucune relation à avoir avec un général turc en sous-ordre.

« Depuis lors, tout marche dans la perfection, et il en sera de même avec les Musulmans chaque fois qu'on leur montrera le pavillon Français avec une tripe en sautoir, comme elle est nos modèles.

« Aqil-Agha, le célèbre chef dont l'autorité s'étend sur toute la Galilée, a renvoyé, le 9 juin, à son campement de Al-Tinah, près du lac-Tiberiade, les chrétiens des tribus qui lui obéissent, et il leur a déclaré qu'étant l'ami des Français, il s'ennuierait sans protection directe des chrétiens qui habitent le pays soumis à sa domination.

« L'assistance d'ail - nombreuse, et les représentants des tribus ont tous prouvé qu'ils obéissent au désir de leur chef ; que non seulement les chrétiens ne seraient inquiétés par eux, mais qu'ils se feraient un devoir de les protéger, ainsi que cela avait eu lieu déjà, lors des récents massacres.

« Le vice-amiral Le Barbier de Tinsah parcourait la côte. A Safid, il est descendu à terre, il a visité les divers établissements religieux de la ville, et devant que la population chrétienne pouvait compter sur lui de la manière la plus absolue. Partout son attitude a été excellente, et les chrétiens savent qu'il ont en lui un protecteur dévoué.

« Il a continué les distributions de secours que la France donne aux malheureux, et qui sont pour la population chrétienne un si grand bien.

« Nos troupes ont toutes quitté la Syrie à l'époque fixée ; mais par suite de la présence de notre escadre, la direction du port de Beyrouth est provisoirement conservée. M. le capitaine de frégate Maurin continue à diriger ce service.

« Les dernières nouvelles de Beyrouth nous apprennent que malgré la chaleur (le thermomètre marque 28° à l'ombre), la santé de nos marins était excellente.

« Les officiers, beryouts d'être autorisés à faire des excursions, vont jusque dans la montagne, et en rentrant à bord ils trouvent leurs camarades avides d'entendre le récit de leurs péripéties.

« Un de ces officiers racontait qu'il avait fait à un endroit dit *livière des chèvres* la rencontre d'un chef maronite très distingué, Joseph Garab, qui lui a assuré que les Druzes étaient frappés de stupeur et que la présence de notre escadre suffisait pour les empêcher de tenter aucun acte de vengeance.

« Les indigènes déclarent en reconnaissance pour la France, et quand ils voient un de nos marins, ils se manquent jamais de s'écrier : « *Fransois, bono ; bono Fransois !* »

Des ordres ont été reçus à Toulon pour le départ prochain de la première division de l'escadre sous le commandement de l'amiral Lachapelle. La *Glorie* fera partie de cette division. On ignore sa destination.

L'ISTHME DE SUËZ.

Voici sur les travaux du percement de l'isthme de Suëz des renseignements précis qui nous sont fournis par un voyageur de nos amis :

« Il n'y a mille Égyptiens robustes travaillant sans relâche et avec activité au percement de la partie de l'isthme connue sous le nom de Soui d'El-Gaïr.

« C'est peut-être la partie la plus difficile de l'entreprise, et en espère qu'elle sera menée à bonne fin, pour le commencement de septembre. Cette colline argileuse ne fait que commencer à se décoller, et la partie de l'isthme connue sous le nom de Soui d'El-Gaïr, c'est-à-dire à plus de la moitié du travail, et le reste du percement jusqu'à Suëz ne présente plus aucune difficulté sérieuse.

« M. de Lesseps assure qu'il serait possible que, pour le mois de mai 1862, on commençât le cabotage entre les deux mers. Cette première partie de l'œuvre, qui répondrait à toutes les préoccupations intéressées par la preuve d'une solution pratique du problème, n'aurait ainsi demandé que quinze mois pour être exécutée.

« Les détails considérables se font au moyen d'un système très simple, qui consiste en un plan incliné mobile formé d'une toile sans fin, et les différents mécanismes fonctionnent au moyen de machines à vapeur.

« Un chemin de fer met la plage de la Méditerranée en communication avec les différents ateliers : sur cette plage on a dressé une petite jetée afin de recevoir le déchargement avec rapidité et facilité l'immense quantité de matériel de toute espèce que nécessitent les travaux.

« Depuis quinze mois, cent navires ont abordé à ce port provisoire sans qu'aucun accident ait eu lieu, en sorte que l'on n'a aucun doute sur la sécurité du port définitif qui sera construit plus tard à peu de distance de l'antique Peluse, sous le nom de Port-Saïd.

« Les eaux du Nil servent déjà à la consommation des travailleurs. Avant peu-elles seront conduites aux deux extrémités de la presqu'île, au moyen d'un canal qui contournera l'espace réservé, près du lac Timsah, pour la construction de la nouvelle ville destinée à servir d'entrepôt à la navigation. Ce canal est destiné à rendre, par ses irrigations, à la terre biblique de Gessen, son antique fertilité. « Ils sont les résultats acquis désormais à cette entreprise, due à une initiative française, patronnée par l'élite de notre commerce, encouragée par notre gouvernement. Ils répondent aux affirmations d'insuccès qui résonnaient encore se sont fait jour au sein du parlement anglais.

« Nous essaierons de compléter cette correspondance, en analysant d'après l'ordonne le compte rendu des opérations de la Compagnie du canal maritime de Suëz pendant sa deuxième année d'existence.

« L'assemblée générale de la Compagnie du canal de Suëz a lieu avant hier : c'est la seconde réunion des actionnaires depuis la formation de la Compagnie. La première qui eut lieu il y a un an, à pareille époque, fut pour M. Ferdinand de Lesseps une acclamation, celle de cette année a été une ovation. Voilà comment les capitaux français engagés dans l'entreprise ont répondu aux récentes attaques qui se sont produites à la tribune britannique. On disait que les Anglais s'acharnaient à faire échouer l'œuvre triée du canal de Suëz, et plus aussi les actionnaires en commençant l'utilité et la grandeur. Il faut en effet qu'elle soit bien favorable au développement de notre influence et à notre prospérité nationale pour exciter à un tel degré la jalouse animosité de nos loires rivaux d'outre-Manche. Mais, en dépit de toutes leurs colportages, de leurs déloyales insinuations, rien n'a pu arrêter l'infatigable activité de M. Ferdinand de Lesseps, et voici, d'après l'exposé de son rapport, la situation actuelle de l'entreprise :

Pendant l'année qui vient de s'écouler, on a organisé dans toute la moitié de l'isthme, jusqu'au lac Timsah, des chaquiers de travailleurs : quatre ou cinq mille ouvriers sont, échelonnés sur la ligne du canal maritime. A Port-Saïd, on se trouve concentrés tous les établissements de construction, réparation, scierie, fonderie, forges, etc. ; il existe quinze usines diverses, et l'on est en train de créer le bassin du port au moyen de dragues puissantes. Sur la Méditerranée, la jetée en bois est encadrée avec le produit des belles carrières que la Compagnie possède à l'ouest d'Alexandrie, au bord même de la mer. Dans cet établissement on a créé deux jetées pourvue de formidables grues et de tout l'attirail nécessaire à l'exploitation. Ce mouvement du port pour le service des approvisionnements et des transports est si considérable, qu'il a exigé un matériel d'une vingtaine de navires.

En sortant de Port-Saïd et en descendant vers le sud, se trouve le canal maritime de petite section qu'on creuse à bras d'hommes à travers les bords Menzali et Bahig. Ce travail, à peu près achevé, conduit jusqu'au pied du Soui d'El-Gaïr. Le Soui d'El-Gaïr est un monticule de 19 mètres d'élevation au-dessus du niveau de la mer. C'est là la partie la plus difficile qu'il fallait enlever avant d'arriver au lac Timsah. En commençant par résoudre cette difficulté, c'était prendre le taureau par les cornes. Deux mille ouvriers sont, à l'œuvre sur ce point ; dans quatre mois, cette rude besogne sera achevée, et dès lors il ne restera plus grand chose à faire ; avant la fin de l'année prochaine, les deux mers seront réunies !

Quant au canal d'eau douce, son tracé se trouve considérablement raccourci par suite d'améliorations apportées par le gouvernement égyptien dans le système de la canalisation du pays ; il en résultera donc une notable économie et une exécution beaucoup plus rapide. Trois mille ouvriers sont répartis sur cette ligne.

La Compagnie aurait pu accomplir la jonction de la Méditerranée et de la mer Rouge avec les capitaux déjà versés, si elle avait voulu se contenter de réaliser les obligations du *Précipité* égyptien provenant de la souscription du vice-roi. Mais comme un intérêt de 40 0/0 est attaché à ces valeurs et que cet intérêt équivalait pour l'entreprise à une véritable subvention, la Compagnie s'est fait acte de mauvaise administration en se débarrassant de ces valeurs à vil prix, afin de faire verser le complément du premier appel sur lequel elle n'avait exigé que la moitié ; les actionnaires ne lui sauront pas moins gré d'avoir tardé si longtemps, par une sollicitude qui n'est point appelée paternelle, à réclamer un versement qui était obligatoire dès l'ouverture de la souscription.

Du reste, l'assemblée a témoigné sa satisfaction par des manifestations unanimes et enthousiastes ; elle a accueilli le rapport de M. de Lesseps par une triple saute d'applaudissements ; et à la fin de la séance, les actionnaires se précipitent en foule sur l'escalier pour adresser à leur président de la Compagnie leurs félicitations et leurs encouragements sympathiques.

En présence d'une œuvre aussi grandiose, pourvue avec tant de patriotisme et d'abnégation, malgré les diffi-

elles matérielles et physiques qu'elle rencontre encore, ou au moins chose à faire qu'à mériter les membres de l'Association générale, et s'associer de tout cœur aux sentiments de gratitude et de sympathique admiration qu'ils ont exprimés.

(suite du monde Colonial.)

Notes sur le caractère des habitants de Siam et statistique.

Les Siamois sont peut-être le peuple le plus doux et le plus inoffensif du monde. Mgr. Pellego, qui a longtemps vécu au milieu d'eux, les représente comme étant d'un caractère léger, irréfléchi, timide et gai. Ils n'aiment point les disputes, dit-il, ni rien qui sente la colère ou l'impudence. Ils aiment à recevoir, mais ils aiment aussi à donner; ils font volontiers des aumônes et ne laissent jamais partir un pauvre sans lui donner des cauris (petite coquille qui sert de monnaie dans plusieurs contrées de l'Inde et de l'Afrique), du riz ou des fruits. Le roi lui-même distribue ou fait distribuer tous les jours des comestibles à plusieurs centaines de pauvres.

Dans la capitale du royaume, qui est très peuplée, il y a rarement de disputes sérieuses; un meurtre y est regardé comme un événement fort extraordinaire, et souvent l'année se passe sans qu'il y en ait un seul. Les Siamois sont très hospitaliers; ils se préoccupent sans cesse du bien-être des voyageurs, et rencontrent sur les routes des maisonnettes qui leur offrent du lait, du poisson, ou ils peuvent s'arrêter, faire la cuisine et passer commodément la nuit. Mais ce n'est pas seulement envers les hommes que les Siamois exercent leur humanité; ils auraient scrupule de tuer un animal quelconque, même le moustique qui leur ronge le sang. A certaines époques de l'année, les personnes riches achètent des bœufs de poisson, qu'elles font ensuite jeter à la rivière, par commémoration pour les amaux.

Le pays qu'en Europe on nomme Siam, s'appelle réellement *Avanap-Thai* (le royaume des libres); son ancien nom était *Siam* (race brune), d'où le nom de Siam. Sa superficie est évaluée à environ 12,300 milles géographiques carrés, et il est divisé en quarante-et-une provinces. L'intérieur en est peu connu, mais on sait qu'il est d'une fertilité extraordinaire. Mgr. Pellego porte à six millions le nombre de ses habitants: Siamois proprement dits, Chinois, Malais, Cambodgiens, Péloviens, Karieng, Xoung, Laves, etc.

De l'influence d'une bonne éducation.

Nous ne pouvons résister au plaisir de raconter l'anecdote suivante, qui nous a été racontée par un témoin oculaire. Dans les derniers jours du mois de juin, leurs Majestés, guidées par le conservateur des forêts et accompagnées du prince et la princesse de Metterich, firent une excursion sur les bords de la Seine. La cour avait projeté ce jour-là une visite au village d'Harvey, près Val-de-Grâce. Arrivé non loin de Barbeau, dans un endroit tout à fait inhabité, l'Empereur, qui marchait en avant, aperçut au bout de quelques instants une petite cabane de pêcheur portant pour enseigne: *Au Kabyle du désert*. Attiré par l'étrangeté de cette enseigne, Sa Majesté engagea toute sa suite à l'approcher. Elle fut la première dans la cabane et se trouva en présence d'un homme à longue barbe, en manche de chemise, vêtu d'un simple; antérieur d'une parure. Pourquoi avez-vous adopté cette enseigne? lui dit l'Empereur. — Dans l'endroit, c'est parce que l'endroit désert, comme vous savez, et parce que j'ai été quelque temps prisonnier chez les Kabyles. — C'est bien; mais dans quel régime avez-vous servi? — Dans le régime. — Alors vous aviez pour colonel M... — Tenez, dit le pêcheur, vous ramenez donc mon colonel? Eh bien! asseyez-vous. En ce moment, une personne de la cour, entrée depuis quelques instants dans la cabane, vint toucher le corde du pêcheur et lui dire à l'oreille qu'il avait l'honneur de parler à l'Empereur. — Ah! pardon, excuse, monsieur mon empereur, madame mon impératrice. — C'est bien, dit galement S. M. Avec vous des fiets? pouvons-nous pêcher? Bon; nous les et pêcher-nous en cabane. Sa Majesté y monta avec le prince de Metterich et le fils de l'amaril Hamelin.

Sa Majesté jeta son filet, l'impératrice en fit autant, et tous deux, presque en même temps, retirèrent chacun une perche. — Ce poisson est-il bon? demanda l'impératrice à une dame de sa suite. — Majesté, ce poisson aort. — Ah! j'en ai vu plus gros dit S. M. en le laissant tomber dans la rivière. — Moi, le garde, répondit l'empereur. C'est une perche; alors la manger dans la cabane et faisons une friture. Le conservateur des forêts, qui accompagnait l'empereur, avait grand faim. Voyant le dénouement de la cabane, il fit réveiller le sieur Guimault, garde des bois de Barbeau. Avec-vous quelque chose à me donner pour manger? — J'ai de la galette chaude, répondit le garde. — Eh bien! apportez-la. Elle ne fut pas plutôt apportée que l'empereur en mangea avec un vif appétit. Quelques personnes de la cour l'imitèrent; et on finit par la galette disparu. Le conservateur, prévoyant l'insuffisance du menu pour tant de personnes réunies, demanda au garde s'il pouvait faire une seconde galette. — Dans combien de temps pouvez-vous la faire? — Dans vingt minutes, dit-il. Le garde donna l'ordre à son valet de préparer une seconde galette.

Pendant qu'elle cuisait, l'empereur s'était fait raconter l'histoire et la vie du pêcheur, et on avait fait honneur à la friture. La deuxième galette arriva juste à temps pour le dîner. — Avec-vous un enfant? dit Sa Majesté au pêcheur. — Oui, mon empereur. — Où en êtes-vous? Un soldat; je l'ai enlevé au désert, recherché mes souvenirs chez les Kabyles. — Très bien, dit Sa Majesté.

Enchanté de sa visite et de son repas, l'empereur dit en souriant et en se retournant vers sa suite: — Je suis d'avis qu'il faut songer à payer la carte avant de nous retirer. Une collecte fut faite; et un instant, leurs Majestés, après avoir vivement remercié le pêcheur, déposèrent sur sa table une somme d'environ 800 francs.

VARIÉTÉS.

NOTICE SUR L'AGRICULTURE DES PHILIPPINES.

PAR M. DE LA GIRONNIÈRE.

FONDATEUR DE L'ÉTABLISSEMENT AGRICOLE DE LAVAL, ÎLE DE LÉON.
(Voir le *Messager* des 10 et 17 novembre.)

(3^e article.)

Les Indiens ne possèdent aucun territoire. Ce que l'on appelle dîme se réduit à un réel d'argent par année, soit *cinquante-dix centimes* par individu au-dessus de dix-huit ans.

La plus grande partie des terres cultivées sont la propriété des Indiens et sont fort divisées. Il y a cependant de vastes domaines qui appartiennent généralement aux ordres religieux et quelques-uns à des particuliers. Ces grandes domaines sont dotés à ferme aux Indiens par petites portions. Depuis peu d'années quelques propriétaires font valoir par eux-mêmes ceux qui leur appartiennent.

Presque toutes les terres et même les montagnes sont susceptibles d'être fructueusement cultivées; mais les terres préférées sont celles qui peuvent être abondamment arrosées pendant la saison des sécheresses. Elles sont généralement destinées à la culture du riz; jamais elles ne reçoivent d'autres engrais que celui que leur fournit la nature et l'écoulement des eaux, et cependant elles donnent chaque année et sans reproche d'abondantes récoltes.

Les terres aménagées pour les plantations de riz sont nommées par les Indiens *tubaganes* (terres irriguées). Elles ont alors une véritable valeur qui varie, selon les localités, de 200 à 300 piastres le quinquon (1,000 à 1,500 fr.).

On calcule qu'il faut trois ou quatre piastres en culture par quinquon de terres tubaganes, cinq cabanes, mesure qui équivaut à 153 livres espagnoles soit 665 livres ou 300 kilogr. pour ensemencer un quinquon (six hectare dix dixèmes), qui produit, année commune, de 60 à 80 pour un de semence. Presque toutes les terres tubaganes peuvent être ensemencées deux fois dans l'année. La seconde récolte est toujours moindre que la première.

Les terres non irriguées, celles situées sur le penchant des montagnes, sont d'une valeur inférieure et qui varie selon les situations. Dans beaucoup de localités, on peut acquiescer des terres d'ha. cultivées, et qui ne laissent rien à désirer, sous le rapport de la bonne culture, à raison de 20 à 30 piastres (100 à 250 fr.) le quinquon.

Ces terres non irriguées s'ensemencent en riz de montagne, en riz d'ig, en canne à sucre, tabac et toutes espèces de plantes qui n'ont pas essentiellement besoin d'eau. Il serait difficile d'établir, même approximativement, la production des terres de ce genre. Cette production varie selon la culture. Le riz y produit moins que dans les terres irriguées; mais généralement les autres récoltes donnent, dans les bonnes années, un cultivateur un bénéfice plus que double de celui des terres exclusivement destinées à la culture du riz.

Le prix de la journée des ouvriers varie selon les localités. On peut cependant l'évaluer, en moyenne, sur le pied de 60 à 70 centimes pour les hommes, à 33 pour les femmes et les enfants, à 33 centimes pour le bœuf et à 33 centimes également pour la charrue. L'ouvrier qui fournit son bœuf et sa charrue reçoit à peu près 1 fr. 50.

En temps ordinaire, la journée commence à six heures du matin pour finir à six heures du soir. On accorde une heure et demi de repos pour les repas. Aux époques des récoltes, et particulièrement pendant celle du sucre, la journée commence, pour les ouvriers employés au moulin et à l'usine, à trois heures du matin, et se termine à huit heures du soir.

Les produits qui forment la base de la grande culture sont le riz, l'indigo, l'alaba, le tabac, le café, le cacao, le coton, le poivre, le froment et la canne à sucre.

1^{re} Culture du riz.

Plus de trente espèces de riz sont cultivées aux Philippines, toutes bien distinctes par le goût, la forme, la couleur et la pesanteur du grain. Elles se divisent en deux classes:

1^o Les riz des montagnes;

2^o Les riz aquatiques.

Elles se cultivent différemment, quoique cependant le riz de montagne peut recevoir la même culture que le riz aquatique.

Culture des riz des montagnes. Les riz des montagnes, se cultivent sur les terres élevées et qui sont à l'abri des inondations pendant la saison des pluies.

Dans la partie ouest de l'île de Luçon, aussitôt que commencent les premières pluies, vers la fin de mai ou les premiers jours de juin, le cultivateur prépare les terres en leur donnant deux labours et deux hersages. Les terres étant bien préparées et bien meubles, le riz est semé à la volée, et environ un mois après on fait un bon sarclage qui suffit ordinairement pour débarrasser le champ des mauvaises plantes qui y ont poussé.

Si c'est l'espèce nommée *pinaragui* qui est cultivée, et qui est la plus précieuse, on peut se récolter trois mois ou trois mois et demi après l'ensemencement.

Si ces autres espèces, il faut calculer au moins un jour, pour atteindre une maturité complète.

Les épis sont coupés à la faucille, sans en petites gerbes, dans un moment de grandes rosées pour attendre plusieurs jours de temps, afin de séparer le grain de la paille. Cette opération se fait avec des buffles qui tournent dans une grande auge où est étendu le riz ou bien sur un treillis. Les épis sont élevés à une dizaine de pieds du sol. La paille est égrenée avec les pieds les gerbes de riz qui ont passé, et il faut tomber les grains par les intervalles du treillis.

Les riz des montagnes se sèment aussi quelquefois sans aucun labour.

Culture du riz de défrichement. Après avoir coupé les arbres et les broussailles qui recouvrent le terrain, on y met le feu, et ensuite on sème le riz en faisant, avec un bâton on plante, on traîne dans lequel on met trois ou quatre grains de riz; on bien on se contente de semer à la volée, et de retourner dans le champ, pendant une nuit, un troupeau de buffles qui, par leurs piétinements, enfouissent les grains dans la terre. Dans cette sorte de culture l'herbe pousse vigoureusement, et oblige à plusieurs sarclages; mais la peine du cultivateur est amplement payée par une abondante récolte, qui généralement produit de 100 à 120 piques.

Dans les petites cultures, on coupe les épis un à un, pour les faire ensuite sécher au soleil. Cette manière de récolter, longue et ennuyeuse, offre, sur celle-ci se fait en grand, l'avantage de préserver une partie des grains de la voracité des oiseaux.

Toutes les autres espèces de riz des montagnes se sèment de la même manière que celui appelé *pinarogoni*. Ce dernier a l'avantage sur les autres de se récolter trois mois et demi après la semaille, tandis qu'il faut au moins cinq mois pour les autres.

Culture des riz aquatiques. Les divers espèces de riz aquatiques sont au nombre de sept. Elles se cultivent de la même manière. Les deux dernières, *molaquint* et *malaquint-pala* ne servent pas pour les aliments habituels; chez l'une le grain est d'un blanc mat, tandis que chez l'autre il est d'un bleu couleur violette, même à l'intérieur. Tous les deux s'emploient généralement pour des friandises et pour faire colle qui remplace l'amidon.

La culture de ces divers riz se fait par semis en pépinière ou par transplantation, ensuite dans des terres préparées à cet effet.

Pour un terrain d'une superficie de 10,000 mètres, soit un hectare, il faut, à peu près de 90 à 100 kilogr. de semence.

Aussitôt les premières pluies, dans le mois de juin, on prépare la terre pour recevoir la semence; on la couvre d'abord de 10 à 20 centimètres d'eau, ensuite on lui donne un bon labour à la charrue, et on y passe la herse en forme de peigne, jusqu'à ce qu'elle soit réduite en vase liquide; on laisse ensuite écouler les eaux, et on y jette la semence, qui, préalablement, pour faciliter la germination, a été mise pendant vingt-quatre heures à tremper dans l'eau. Lorsque le champ est entièrement recouvert de semence, on passe sur toute la superficie une planche longue d'un mètre et demi de deux mètres.

Cette opération a pour but d'enfoncer les grains dans la vase et de les recouvrir.

Pendant les cinq ou six premiers jours, il n'est pas utile d'irriguer; mais à partir de ce moment les plantes sont déjà élevées à quelques centimètres de terre, les sécheresses étaient fortes, il faudrait faire une irrigation en ayant soin de ne pas couvrir totalement les jeunes feuilles d'eau, car sous l'eau elles périraient.

Quarante à quarante-cinq jours après que la semence a été mise en terre le riz est en état d'être transplanté. La terre qui doit recevoir les jeunes plants est divisée en grands carrés, entourés de petites chaussées qui servent à retenir les eaux. Après quelle en a été complètement recouverte, on lui donne un labour à la charrue, et ensuite, comme pour les semailles, au moyen d'une herse peigne on la réduit en vase liquide. Le lendemain, on écoule les eaux et on prépare les plants qui doivent y être placés.

Ordinairement se sont des hommes qui sont chargés d'arracher le plant, et des femmes de le mettre en terre. Deux hommes suffisent pour cette opération: l'un arrache le plant, et l'autre le conduit au lieu de la plantation, qui n'est jamais bien éloigné, et le distribue aux planteurs.

Celui qui est chargé de l'arracher a devant lui une petite table, élevée et percée par le milieu d'une grande quantité de petits liens en bambous, qui portent à la ceinture. Il arrache le plant sans aucune précaution, coupe sur sa petite table les feuilles et les longues racines, en forme de petites boîtes de la grosseur du bras et les place dans une espèce de tréfilon auquel est attaché un bâton.

L'autre Indien se conduit au lieu de la plantation, et jette les boîtes dans toutes les directions sur le terrain qui doit être planté, les séparant assez les unes des autres pour que les planteuses puissent les prendre en alignement le bras, sans avoir à se déranger de la direction qu'elles suivent pour faire la plantation.

Les planteuses, dans la vase jusqu'à mi-jambe, sont placées sur une même ligne; elles marchent à reculons, pressent les petites boîtes de plants qui ont été jetées sur le champ, en défiant le lieu, séparant un à un les plants les enfonçant avec le poing dans la vase, en observant de les placer à une distance de six à douze centimètres les uns des autres.

Elles ont une si grande habitude de cette plantation, elles la font avec une rapidité et une régularité si parfaites, qu'on serait tenté de croire qu'elles se sont servies d'une mesure pour conserver la distance qui existe d'une plante à l'autre.

Aussitôt la plantation terminée, et malgré un soleil si dent, on laisse le champ sans en pendant huit à dix jours, mais, dès que les plants commencent à pousser leurs feuillets verts, s'il n'y a pas de pluie, on irrigue, et on recouvre la terre de cinq à six centimètres de vase, ce qui mesure que la plante s'élève, on augmente la quantité d'eau.

(A continuer.)

Budget de la Vie.

Un homme sage devrait pouvoir se rendre compte chaque jour et du temps qu'il a vécu et de celui qu'il lui reste à vivre. C'est une journée perdue pour lui, que celle qu'il a passée sans travailler à son perfectionnement moral et intellectuel. S'il s'agissait de régler l'emploi d'une somme d'argent destinée à subvenir à tous nos besoins pendant la vie, nous sentirions tout d'abord la nécessité d'employer utilement chaque pièce de monnaie; mais il s'agit d'une somme d'heures, et nous songeons à peine à la nécessité d'en économiser quelques-unes. Et pourtant la somme d'heures est souvent beaucoup moindre que celle de la somme d'argent employée pendant toute la durée de l'existence. La voici un homme dépensant annuellement à 4000 fr., pendant soixante à soixante-dix ans, et dépensé 2 à 3/10,000 fr., et dans le même temps il aura vécu à peine 300,000 heures. Faisons ce calcul bien simple: des vingt-quatre heures de chaque jour retranchons 7 heures de sommeil, et trois heures pour les repas, les distractions et le temps perdu, il restera, quatre heures par jour, ou environ cent heures par semaine, ou, cent mille cent-dix heures par an. Si, pour les jours de maladie, nous déduisons encore les dix-huit heures d'excédent, et même les trois cent soixante-seize jours des années bissextiles, on aura compté sur une somme de cinq mille heures; on employera utilement chaque année, ce qui fait cent mille heures pour vingt ans, ou trois cent mille heures pour soixante ans; c'est un maximum, que bien peu d'hommes ont pu atteindre; car, de la durée totale de la vie, il faut déduire l'enfance et l'extrême vieillesse, et les maladies pendant lesquelles la vie morale ou intellectuelle se réduit à bien peu de chose. Voilà donc une somme d'heures qu'il s'agit de bien économiser, puisqu'il est impossible de l'augmenter en aucune façon, et malheureusement encore on ne commence à se sentir le prix que quand on en a dépensé une bonne partie sans compter. Par exemple, un homme de quarante ans ne peut plus compter raisonnablement que sur vingt ans ou cent mille heures de vie probable.

Comment donc ont été employées les heures si nombreuses et trop souvent produites dans les premières périodes de la vie? Pendant les dix premières années, l'éducation seule la trouve quelque place, et le résultat est, de plus en plus, à part le temps consacré à l'éducation physique, huit mille heures ont été employées à recueillir cette foule de faits, de notions, d'impressions diverses qui seront plus tard pour l'édification des méthodes de ses jugements. Les dix années suivantes, consacrées plus spécialement à l'instruction, représentent quelques-uns à peine de trente mille heures employées utilement, savoir: quinze à vingt mille pour les études littéraires et morales, et le reste pour les études scientifiques. Et cependant, encore, tout ce qu'on a appris jusque là, c'est de savoir apprendre, et chaque élève doit être requis avec plus de soin pour devenir tant soit peu complet. C'est si peu de chose, en effet, que dix mille heures données à un art ou à une science. Demander à un violoniste, à un peintre, combien de temps leur a coûté un beau talent; s'ils ont réfléchi, vous serez surpris de la somme.

A partir de sa vingtième année, l'homme perd d'entrer définitivement dans la carrière qu'il doit suivre, ne doit plus dépenser son temps sans compter; veut-il devenir médecin, juriste, ingénieur, ou bien veut-il se faire un nom dans les lettres ou dans les sciences, les journées seront souvent trop courtes pour lui.

Bien sûr, sans doute, croient leur but complètement atteint quand ils seront arrivés à une position sociale; quelques-uns cependant pourront se rendre compte encore de leurs quatre à cinq mille heures chaque année; l'homme prudent ne perdra point de vue sa destination réelle, et, comme Platon, il verra avoir continué d'apprendre jusqu'à son dernier jour pour ses enfants.

Puis, le temps des voyages et des travaux actifs étant passé, la période d'acquiescence dans le repos, il entrera dans la période de comparativité. De nouvelles joissances alors lui sont encore réservées par la mise en œuvre des idées qu'il a recueillies tout le long de sa route; alors aussi la valeur du temps deviendra bien plus grande pour lui, et un regard jeté en arrière fait souvent naître dans son esprit des regrets tardifs sur un emploi de temps, qu'il voudrait avoir été tout autre. Tel objet de curiosité auquel il a jadis consacré des centaines d'heures ne lui inspire qu'un sentiment de dépit.

Mouroux, toutefois, celui qui n'a d'autre regret que de n'avoir pu faire de chaque une de ses heures un emploi plus conforme à ses idées actuelles, et qui du moins les a toutes employées. En effet, quand l'homme donne de ses heures sera arrivé au terme de son pèlerinage ici-bas, sans avoir senti seulement la condition de ce qu'il a fait, et qu'il propose, ce besoin insatiable d'apprendre sera pour lui une des preuves les plus convaincantes du développement ultérieur de notre âme immortelle dans une autre vie.

DIRECTION DU PORT. — PAPEETE, 22 9bre 1861.

Mouvements du Port de Papeete, du jeudi 14 au jeudi 22 9bre 1861.

NAVIRES DE GÉNÉRAL INTÉRÊT.

21 9bre. Transport à voiles, *Boradé*, venant des îles sous le vent.

NAVIRE DE COMMERCE ENTRE.

12. 819. Goëlette du Protectorat, *William*, venant de l'île Anna, avec de l'huile de coco.
 13. 81. Goëlette du Protectorat, *Margaret*, 32 ton. p. cap. Josselyn, venant de l'île Hialeka, avec du tripaing.
 13. 81. Goëlette américaine, *Mathew-Wassur*, de 118 ton. cap. Josselyn, venant de Valparaiso, en 30 jours, avec un chargement de farine, etc.
 14. 81. Côte du Protectorat, *Alma*, pat. Ryan, venant des îles sous le vent.
 15. 81. Goëlette du Protectorat, *Favorite*, venant de l'île Paravaa, chargement de sucre de perle.

NAVIRE DE COMMERCE SORTIS.

14. 98. Goëlette du Protectorat, *Louise*, pat. Routiff, allant à l'île Tubuai.
 16. 81. Goëlette américaine, *Golden-State*, de 134 ton. cap. Dexter, allant à Valparaiso, via Mangarava.
 16. 81. Goëlette de Balatra, *Tumara*, pat. Blackett, allant à Boshine.

BÂTIMENTS SUR RADE.

DE GUERRE.

11 novembre. Transport à voiles, *Infatigable*, commandé par M. Josselin, lieutenant de vaisseau.
 21. 81. Transport à voiles, *Durand*.

DE COMMERCE.

30 juillet. Brick-goëlette, chibère, *Nina-Ward*, de 112 ton. cap. Lewis.
 21 août. Goëlette du Protectorat, *Augustine*, de 5 ton. cap. Augerman.
 28. 78. Goëlette du Protectorat, *Cécilia*, de 741 ton. cap. Beauvois.
 19. 81. Goëlette du Protectorat, *Ann*, de 10 ton. pat. Bonfrey.
 21. 81. Goëlette du Protectorat, *Aron*, de 69 ton. pat. Lewis.
 1. 81. novembre. Brick-goëlette anglaise, *Tacera*, 332 t. capitaine Bowls.
 8. 81. Trois-mâts-barque française, *Barnave*, 305 ton. capitaine Guegon.
 10. 81. Goëlette du Protectorat, *Pahi-Tachod*, 10 ton. pat. William.
 16. 81. Goëlette de Borabora, *Manu-Pato*, 55 ton. pat. Clark.
 13. 81. Goëlette de Raiatea, *Tumara*, 19 ton. pat. Blackett.
 17. 81. Goëlette du Protectorat, *William*, 111 t. pat. M. Léand.
 18. 81. Goëlette du Protectorat, *Margaret*, 32 t. pat. Walker.
 19. 81. Goëlette américaine, *Mathew-Wassur*, de 118 ton. cap. Josselyn.
 21. 81. Côte du Protectorat, *Alma*, de 11 ton. pat. Ryan.
 21. 81. Goëlette du Protectorat, *Favorite*.

NOTICE.

Le 9 novembre, est mort dans ce port, G. H. Miller, capitaine de la goëlette américaine, *Golden State*, du port de San Francisco.

Died on the 9th, at this port, G. H. Miller, captain of the american schooner *Golden-State*, of the port of San Francisco.

ÉTAT DES BESTIAUX

Abattus, à Papeete, du 10 au 18 novembre 1861.

Date de l'abattage.	Noms des Bouchers.	Noms des propriétaires.	Lieux de résidence.	Espèces des bestiaux.	Nombre.	Marques.	Observations.
11. 98.	Georget.	Haim.	Faou.	Beuf	4	H.	
13.	"	Asch.	Punacaria.	Vache	1	P.	
13.	"	Pali.	Paea.	Beuf	1	P.	
14.	"	Auch.	Punacaria.	Veau	1	A.	
16.	"	Tati.	Papara.	Vache	1	T. E.	
17.	"	Paro.	Paea.	Beuf	1	B.	

Vu : Le Directeur des Affaires Européennes,
 DUBOIS DE LA VALLÉE.

Le Maréchal des logis, commandant la Gendarmerie,
 B. GRAUD.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES du 10 au 18 novembre 1861.

DATES.	PRESSION BAROMÉTRIQUE.			TEMPÉRATURE.			Pluie.	Vents.
	hauteur moyenne.	oscillation diurne.	à 6 h. matin.	à 1 h. soir.	moyenne.	moyenne de la journée.		
Lundi 11	762,8	0,9	23,8	29,9	24,8	26,5		NE
Mardi 12	762,5	0,9	23,7	29,7	26,7	26,7		ENE
Mercredi 13	762,3	1,1	23,8	30,4	27,4	26,7		NE
Jendi 14	762,2	1,1	23,6	30,0	26,8	26,5		NNE
Vendredi 15	762,1	1,2	24,8	30,0	26,9	26,1		NE
Samedi 16	762,0	1,3	23,7	30,2	26,9	26,3		ENE
Dimanche 17	761,6	1,3	24,0	30,6	26,4	26,3		NE

L'Imprimeur Gérant, H. HALLOT.

Papeete, Typographie du Gouvernement.